

OIT

**La convention n° 190  
concernant l'élimination de la violence et du  
harcèlement dans le monde du travail**

**Valérie Poucet**, juriste au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



# Un processus...

<b>OIT</b>	
Novembre 2015	Inscription à l'OJ Conférence 2018 par le CA
Octobre 2016	Réunion tripartite d'experts
Juin 2018	1 <sup>ère</sup> discussion
Juin 2019	2 <sup>ème</sup> discussion et adoption par le Conférence
<b>BELGIQUE</b>	
Assentiment Etat fédéral + Entités fédérées	
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique par le Ministre du travail	
rapportage régulier au BIT par la Belgique sur les mesures prises pour mettre à exécution la convention	



# Présentation générale des textes

## *Préambule*

### CONVENTION

APPROCHE INCLUSIVE ET INTEGREE  
TENANT COMPTE DES CONSIDERATIONS DE GENRE

1. Définition
2. Champ d'application
3. Principes fondamentaux
4. Protection et prévention
5. Moyens de recours et de réparation  
Contrôle de l'application
6. Orientations, formation et sensibilisation
7. Méthodes d'application



### RECOMMANDATION

Complète la convention  
Sans force obligatoire



# En résumé

- **Droit** de toute personne à un monde du travail exempt de VH
- En adoptant **une approche**
  - inclusive** : large champ d'application personnel –lieux visés
  - intégrée** : différents angles : interdiction-sanction- prises de mesures – moyen de recours et réparation – contrôle –sensibilisation
  - Angles** : santé-sécurité / égalité traitement
- **Accent particulier** sur comportements fondés sur le genre
- Rôle de chaque **acteurs** (Etats, Tr. empl., org. représentatives)
- Prise en compte répercussion **violence domestique** sur l'emploi, la santé et la sécurité

